

« Le 29 septembre : on passe à l'offensive ! »

La Fédération CGT des sociétés d'études appelle l'ensemble des salarié-es à faire grève le 29 septembre

Cette année, les syndicats CGT, en branche comme en entreprise, ont tous été confrontés au refus des employeurs d'augmenter les salaires de façons décentes. Les mêmes, qui versaient pourtant à leurs actionnaires, des dividendes dépassant l'inflation.

Cet été, la valeur des versements aux actionnaires a augmenté de :

- **28,6 % en Europe**
- **32,7% en France.**

C'est sept fois plus rapide que le taux d'augmentation des salaires dans l'Union européenne.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. Dans le secteur tertiaire dont nous faisons partie, les salaires en euros constant, c'est-à-dire en tenant compte d'une inflation à 6,1%, ont baissé.

- **- 2,3 % pour les employé-es**
- **- 2,7% pour les professions intermédiaires**
- **- 3,7% pour les cadres**

Depuis le 1er Août 2022, 7 niveaux des minima conventionnels de la branche des prestataires de services du secteur tertiaire sont en dessous du Smic (1 678,66 €) :

Position	Coefficient	salaires
I	120	1539,40€,
I	130	1546,45 €,
I	140	1553,42€,
II	150	1560,38 €
II	160	1567,35 €
II	170	1595,21€
II	190	1661,39€

Force est de constater que le dialogue social est en panne et qu'il tourne à la provocation.

Pour les salarié-es de nos secteurs professionnels, la mobilisation est d'autant plus urgente que les bénéfices explosent !

Téléperformance, N° 1 mondial des prestataires de la relation client a connu une hausse de **+ de 71,9%** de ses bénéficiés, tout en ignorant royalement nos revendications salariales .

Le 29 septembre nous devons être en grève, pour contraindre les employeurs à délier les cordons de la bourse, envoyer un message fort et urgent au gouvernement.

La prime macron : on connait !

Dans sa loi pouvoir d'achat, le gouvernement promet une prime de 3000 à 6000 €, exonérée d'impôts de cotisations et contributions sociales aux salarié-es touchant moins de 3 fois le SMIC.

En réalité, cette prime n'est pas obligatoire elle peut être identique pour tous, modulée ou réservée à certaines catégories du personnel. C'est au bon vouloir de l'employeur. Pour obtenir la prime de 6000 euros il faudra que l'entreprise ait négociée, selon l'effectif de l'entreprise, un plan d'intéressement ou de participation.

Entre 2019 et 2022, elle ne s'est élevée qu'à 542 € en moyenne !

Tout responsable politique sérieux sait que l'inflation qui atteint des hauteurs stratosphériques, ne pourra être assumée sans augmentation des salaires. C'est en connaissance de cause, que le gouvernement nous impose une loi pouvoir d'achat qui augmente artificiellement le salaire net au dépend du salaire brut socialisé. Il diminue les cotisations sociales qui financent les retraites, l'assurance maladie, l'assurance chômage. Ce qu'il nous donne d'une main et repris de l'autre. Ce qui semble un gain de pouvoir d'achat aujourd'hui, se paiera au prix fort lorsque nous serons le plus en situation de faiblesse.

La vieille rengaine du coût du travail, ne convainc plus personne. Nous voulons que tous les salaires soient indexés sur l'inflation. L'échelle mobile des salaires était appliquée en France jusqu'en 1983. Ce que les gouvernements précédents ont défilé, le gouvernement actuel peut le refaire. Cela s'appelle : la volonté politique. Le ruissellement automatique des richesses accumulées du capital vers les salarié-es n'existe pas ! Notre force pour l'obtenir c'est le nombre ! Utilisons-la !

Le 29 septembre toutes et tous en grève !!

Newsletter :

<https://www.soc-etudes.cgt.fr/lettre-dinformation/inscription-a-la-liste-de-diffusion/>

Site Internet : <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>

